

Parlements ou Conseils municipaux, tendent de plus en plus à être composés de représentants de la masse qui n'est pas propriétaire et qui par conséquent n'a rien à perdre et tout à gagner à l'accroissement des impôts. Tant que les impôts, suivant le vieux principe populaire si fièrement affirmé autrefois, ne devait être voté que par ceux qui le payaient, il y avait un frein très efficace : mais aujourd'hui l'impôt tend de plus en plus à être voté par ceux qui ne le paieront pas. Il n'y a donc plus de frein. Et on ne voit guère le moyen d'en trouver un. (1)

2. — Cette première forme de l'expropriation dérive plutôt du socialisme d'Etat que du collectivisme. Mais, en voici une autre où nous entrons dans la voie du collectivisme proprement dit. C'est « la nationalisation » — un euphémisme pour dire expropriation — la main-mise par l'Etat ou les municipalités sur les grandes compagnies telles que Banque de France, chemins de fer, mines, assurances et même généralement toutes les entreprises qui se présentent sous la forme de sociétés par actions et qui exercent, à raison de leur importance ou de la nature particulière de leurs opérations, un monopole de fait. Pourquoi est-ce par celles-là que l'expropriation collectiviste doit commencer ? — Par cette raison, tout d'abord, que le propriétaire ici est le moins digne d'intérêt, le plus inutile à l'ordre social. Et, à vrai dire, où est il ce propriétaire ? Il n'y en a point, puisque ces sociétés sont désignées sous le nom de sociétés *anonymes*. Il faut les chercher derrière la coulisse ; ce sont ceux qu'on appelle

(1) Le seul qu'il faudrait maintenir énergiquement, c'est le principe que tout citoyen sans exception doit payer un impôt si petit qu'il soit, afin qu'il supporte pour une part la responsabilité de son vote ou de celui de ses mandataires. C'est une question de moralité et de dignité. Nous ne sommes pas hostiles à l'impôt progressif sur le riche, mais nous sommes très opposés aux exemptions d'impôts que l'on accorde aujourd'hui très facilement aux classes pauvres ; qu'on ne leur fasse payer qu'un sou, si l'on veut, mais qu'elles paient.

les actionnaires ou obligataires et qui, d'ordinaire, ne s'occupent nullement de l'entreprise, qui ne sauraient peut-être pas même dire où elle est, et dont le seul rôle se borne à faire, tous les six mois, toucher par leurs banquiers leur coupons d'intérêts ou de dividendes. Si on les supprime, qui s'en apercevra ... hormis eux, et en quoi cela troublera-t-il le fonctionnement de la machine ? Or, tout homme qui touche un revenu dans la Société doit justifier qu'il rend un service plus ou moins équivalent à ce revenu : il doit prouver qu'il exerce une fonction sociale dont ce revenu doit être considéré en quelque sorte comme le traitement. Puisque dans l'espèce, ni l'actionnaire ni l'obligataire ne peuvent fournir cette preuve, on ne doit pas souffrir qu'ils exercent plus longtemps leur rôle de parasites, de frelons de la ruche : ils doivent être expropriés pour cause d'utilité publique. — Avec ou sans indemnité ? C'est une question que nous réservons.

Et il y a, dit-on, une autre raison pour commencer l'expropriation par ces entreprises. C'est qu'elles ont déjà perdu tout caractère individuel pour prendre la forme collective : elles ne sont plus gouvernées par un patron, mais par un comité. Les unes sont déjà des états dans l'Etat ; toutes, du moins, ont déjà pris la forme bureaucratique qui caractérise les administrations publiques. Elles sont déjà mûres pour la nationalisation, comme l'épi jaunissant pour la faucille.

Ici encore, il est certain que cette forme d'expropriation fait son chemin et qu'on ne saurait (la question d'indemnité réservée) la repousser absolument. Dans plusieurs pays, Allemagne, Belgique, l'Etat a racheté les chemins de fer ; dans beaucoup de villes de Belgique, d'Ecosse, des États-Unis, les municipalités ont racheté les entreprises d'eau, de gaz, de lumière électrique, de force motrice, de tramways, etc. En France, l'Etat a racheté l'industrie des allumettes et celle des téléphones, — et il est permis de dire, entre parenthèses, que les consommateurs n'ont pas eu à se féliciter ni de l'un ni de

l'autre de ces deux modes de nationalisation, mais enfin on pourrait citer des cas plus heureux. C'est une question à examiner pour chaque cas particulier. Mais, poser en principe que toute entreprise sous la forme de société par actions sera expropriée — sans ou même avec indemnité — serait de la part de l'État assumer la responsabilité de se charger lui-même à l'avenir de toutes les grandes entreprises, car il est bien évident qu'aucune entreprise privée ne se fonderait plus sous cette forme en prévoyant le sort qui l'attend. En d'autres termes, il ne suffit pas de décréter aujourd'hui l'expropriation de toutes les grandes compagnies existantes, mais il faut encore, ce qui est d'une bien autre difficulté, savoir comment remplacer demain ce puissant instrument de production qui a rendu de si magnifiques services et sans lequel on n'aurait assurément ni sillonné notre globe de 600.000 kilomètres de chemin de fer ni percé l'isthme de Suez.

Nous ne sommes pas suspects en cette matière, car nous autres coopérateurs nous n'aimons pas beaucoup les sociétés par actions et nous partageons à leur égard un peu des préventions des collectivistes. Le capitaliste actionnaire qui vient participer aux produits sans avoir participé à la production, nous paraît aussi un personnage encombrant et quelque peu compromettant — j'entends compromettant pour la propriété et pour le capital qu'il représente sous leur jour le plus défavorable — mais nous avons pour les remplacer un autre moyen que l'expropriation : c'est la constitution d'associations coopératives dans lesquelles les produits appartiennent, non plus aux capitalistes, mais aux travailleurs, et qui sont destinées, dans notre pensée, à remplacer tout doucement et petit à petit la forme capitaliste des sociétés par actions. — Pas dans tous les cas, non assurément ! Nous ne voyons pas encore les chemins de fer du P-L-M, ni la Banque de France, exploités sous forme d'association coopérative, mais justement pour ces grandes entreprises le rachat par l'État est probable, ce qui ne veut pas

dire prochain, et dans de sages limites cette seconde forme de l'expropriation peut encore être admise.

3. — Faisons un pas de plus. Les collectivistes politiques, ceux qui suivent en ce moment la bannière de MM. Guesde et Jaurès en France, de Volmar en Allemagne, Vandervelde en Belgique, ne s'en tiennent pas là. Leur plan d'expropriation va plus loin et embrasse, non-seulement les entreprises constituées sous forme de sociétés par actions, mais toutes les entreprises individuelles qui emploient le travail salarié — l'usine avec ses ouvriers, le magasin avec ses employés, le domaine avec ses valets de ferme et ses journaliers. Il ne toucherait pas au contraire aux entreprises dans lesquelles un seul individu travaille personnellement ou avec sa famille — l'artisan dans son échoppe, le débitant dans sa boutique, le paysan sur sa terre.

Et sur quelle raison scientifique fonder cette distinction qui paraît à première vue ne faire que reproduire la vieille et banale classification des riches et des pauvres ?

La voici : C'est que dans le second cas, la propriété est simplement le moyen pour un homme de tirer parti de *son travail* — ce qui est légitime — tandis que dans le premier cas, la propriété est le moyen pour un homme de tirer parti du travail des autres, en d'autres termes, un mode d'exploitation de l'homme par l'homme.

Insistons un peu sur cet argument capital, en le débarrassant de l'appareil dialectique dont Karl Marx l'a pesamment armé et qui n'ajoute pas beaucoup à sa force.

Toute fortune tant soit peu importante — disons par exemple pour fixer les idées — qui dépassera 20.000 fr., a nécessairement pour origine un prélèvement exercé sur le travail d'autrui et par conséquent est entachée d'un vice originel. Prenons, en effet, un homme quelconque à la tête d'une grande fortune, prenons même le cas le plus favorable, l'homme qui tient sa fortune, non de ses parents (auquel cas la question de l'héritage viendrait se

greffer sur la question de propriété et la compliquerait) mais de lui-même, l'homme qui, comme on le dit, est fils de ses œuvres, et demandez lui comment il a fait fortune? Il vous répondra fièrement: par mon travail et mon épargne! Insistez alors et montrez lui que son travail et son épargne, s'il a débuté comme simple ouvrier, n'auraient pas pu le mener bien loin: admettons qu'il gagnât 5 fr. par jour, qu'il travaillât 300 jours par an, ce qui lui faisait 1.500 fr. par an, qu'il ne dépensât que 1.000 fr. pour vivre et pût mettre de côté, toutes hypothèses vraiment trop complaisantes, 500 fr. par an, — il n'aurait néanmoins amassé de cette façon que 5.000 fr. en 10 ans, 10.000 fr. en 20 ans, un peu plus si l'on tient compte de l'intérêt composé, mais enfin il est clair que par ce chemin là il ne serait pas arrivé à la fortune: donc, il a dû en trouver quelqu'autre plus court. Lequel alors? Oh! bien simple! Sitôt qu'il a eu amassé une petite avance, *il a pris un ouvrier*; il a calculé qu'il donnerait 3 fr. par jour à cet ouvrier, que celui-ci ferait pour 5 fr. par jour de marchandise et que par ce moyen cet ouvrier lui rapporterait 2 fr. par jour, 600 fr. par an. Et c'est ce qui est arrivé: alors gagnant davantage, il a pu prendre 10, 100, 1000, ou même, comme MM. Schneider au Creusot, Carnegie à Homestead, Krupp à Essen, 10.000 ouvriers — et en supposant qu'il ait continué à gagner sur le travail de chacun 2 fr. par jour, cela lui fait 20.000 fr. par jour, six millions par an. Le voilà riche! Quand donc il répond fièrement: cette fortune est le fruit de *mon* travail et de *mes* épargnes, il faut lui répondre: Pardon! vous voulez dire que cette fortune est le fruit du travail de *vos* ouvriers et des épargnes que vous avez faites sur les produits du travail de vos ouvriers. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

En un mot, le vieux cliché que « toute fortune est le produit du travail », demande à être ainsi rectifié: « toute fortune est le produit du travail d'autrui ». Voilà ce que Karl Marx appelle: « le secret de l'accumulation ca-

pitaliste, le mystère d'iniquité. » Il compare le capital à un vampire qui se nourrit en suçant le sang de ses victime et devient de plus en plus gras et dodu à mesure qu'il en suce davantage.

Donc, puisque toutes les fortunes, toutes celles du moins qui dépassent les limites très modestes de l'accumulation individuelle, ont pour origine le travail anonyme passé et présent de millions de travailleurs, il est de toute justice que ces richesses fassent retour aux travailleurs ou du moins à la nation qui les représente. Et si les propriétaires et capitalistes actuels osent crier à la spoliation, ils montreront en cela autant d'audace que ces voleurs qui après avoir filouté la bourse d'un passant, se mettent à courir dans la rue en criant eux-mêmes : Au voleur ! arrêtez-le ! — à seule fin de rompre les chiens et garder leur butin.

A cet argument capital destiné à justifier l'expropriation des riches, on ne manque pas d'en ajouter beaucoup d'autres. J'en citerai trois seulement.

L'expropriation sera le seul moyen de rétablir la *justice* dans la répartition des richesses. Le principe de répartition sur lequel tout le monde aujourd'hui est généralement d'accord, c'est que la part de chacun doit être proportionnelle à son travail. Or dans le régime actuel il est clair qu'il n'en est pas ainsi ; les riches, propriétaires ou capitalistes, touchent une part beaucoup plus que proportionnelle à leur travail, puisqu'ils touchent sous forme de profits toutes les parts prélevées sur le travail d'autrui. Les pauvres au contraire, ouvriers et journaliers, touchent une part inférieure à la valeur qu'ils ont produite par leur travail, puisqu'elle est diminuée précisément de toute la part que le capitaliste garde pour lui. En sorte que notre régime économique actuel se trouve réaliser la parole de l'Évangile : « A celui qui a beaucoup, il sera donné plus encore et à celui qui a peu, il sera enlevé le peu qu'il a. » — Par l'expropriation cet état de choses va changer : les propriétaires et les capita-

listes n'ayant plus désormais le pouvoir d'exercer un prélèvement quelconque sur le produit du travail d'autrui, chacun gardera ce qu'il aura produit ou plutôt la valeur représentative du travail qu'il a fourni ; vous avez travaillé deux fois plus que moi, vous toucherez deux fois plus. Je n'ai pas à entrer ici dans les détails du mécanisme plus ou moins ingénieux par lequel on espère rendre la part de chacun proportionnelle à son travail. Je m'en tiens au point spécial que j'ai indiqué.

L'expropriation sera le seul moyen de rétablir la *liberté*. — Cette liberté dont on nous rebat les oreilles depuis la Révolution, existe en droit, non en fait, et à quoi sert une liberté qui ne parvient pas à se réaliser ? Le propriétaire est le véritable maître — autant et beaucoup plus que le seigneur du moyen-âge — puisque c'est lui qui distribue à son gré le travail et qui par conséquent accorde ou refuse le droit de vivre. Qu'importe qu'il n'ait plus droit de haute et basse justice et le gibet dressé sur ses terres ? Il dépend de lui, par cette simple formule : « Je n'ai pas d'ouvrage à vous donner », de condamner celui de ses ouvriers que son bon plaisir désignera, à mourir de faim.

L'attribut essentiel de l'argent, ce n'est pas précisément, comme le croit le vulgaire, de satisfaire nos fantaisies : son attribut essentiel, c'est la souveraineté. Celui qui a dans sa poche une pièce de 5 fr. a par là le moyen de commander le travail d'un homme pendant un jour. L'homme qui a un capital de 100.000 fr. a le moyen, à 5 fr. par journée de travail, de commander le travail de 20.000 hommes pendant un jour ou de 70 hommes pendant un an. Oui, il les commande puisqu'il peut leur faire faire ce qu'il veut, puisque comme le centurion de l'Évangile il dit « à l'un : Va, et il va — à l'autre : Viens, et il vient ». L'homme qui comme Van der Bilt, Astor, Rotschild, a un milliard, a le moyen de commander le travail de 700.000 hommes — il est donc beaucoup plus puissant que l'Empereur d'Allemagne qui ne com-

mande guère plus de 500.000 hommes sur pied de paix. Or du jour où l'expropriation aura eu lieu, ce monstrueux commandement de l'argent ou plutôt du capital que l'argent ne fait que représenter, sera aboli. Les riches dépossédés n'auront plus le moyen de commander le travail d'autrui. Les travailleurs seront libres, vraiment libres, puisqu'ils ne travailleront plus sous les ordres d'un maître, mais pour eux-mêmes ou pour la Société dont ils font eux-mêmes partie.

L'expropriation enfin sera le moyen de rétablir *l'équilibre entre la production et la consommation*, et par là elle relève de l'utilité sociale autant que de la justice sociale. Dans l'ordre économique actuel, il arrive ceci : les riches qui, comme nous l'avons vu, peuvent prélever le produit du travail de 10, de 1.000, de 100.000 hommes, n'ont pas une capacité de consommation égale à leur puissance de prélèvement ; ils n'ont pas un estomac proportionné à leur fortune. S'ils étaient des Titans ou des ogres, à la bonne heure, mais ils ne le sont pas ; ils ne peuvent pas manger le pain de cent familles. Ils ont beau s'ingénier, comme un Vitellius, à inventer des modes de consommation artificiels ; ils ont beau chercher, comme un fils Lebaudy, les occasions de gaspiller la richesse et de la jeter au vent — ils n'y parviennent pas, parce qu'ils en ont trop. Ils sont donc obligés d'en déverser le trop-plein sur le marché, qui s'en trouve encombré. D'autre part, les autres, les prolétaires, ne demanderaient pas mieux, certes, que de consommer cet excès de richesses ; ils y sont tout disposés et n'ont pas besoin de se mettre l'esprit à la torture pour savoir ce qu'ils pourraient en faire ; mais ils ne peuvent pas y toucher, parce que la part qu'on leur a laissée ne leur suffit pas pour les payer ; ils en sont donc réduits à consommer beaucoup moins qu'ils ne pourraient et qu'ils ne seraient disposés à le faire. Le cultivateur italien produit le froment, mais il ne peut en acheter ; il mange de la polenta de mauvais maïs qui lui donne la pellagre. Le journalier vigneron

français produit le vin, dont on ne sait que faire tant il y en a, mais il boit de la piquette. Il ne manque pas de cordonniers qui n'ont pas de quoi se payer des chaussures, et de lingères qui n'ont point de linge.

Et en présence de ces richesses exubérantes sur le marché et qui attendent des consommateurs, ceux qui les ont produites, et qui ont les dents longues pour les manger, en sont réduits à serrer d'un cran la boucle de leur ceinture — c'est à la lettre le supplice de Tantale. De là ces surproductions, ces méventes, ces crises qui troublent périodiquement notre organisme économique et en font comme une vieille machine détraquée. Or, par l'expropriation, le travailleur touchant désormais l'intégralité du produit de son travail, sans prélèvement à déduire, aura la possibilité de consommer tout ce qu'il produit ou du moins une valeur égale à celle qu'il produit — et les riches ou plutôt les anciens riches n'auront plus d'excédent à rejeter sur le marché. Plus de surabondance d'un côté, plus de déficit de l'autre : l'équilibre sera rétabli.

Avant de passer à la critique de cette argumentation et pour ne pas interrompre notre exposition, achevons d'indiquer les formes possibles de l'expropriation.

4.— Les purs collectivistes, ceux qui sont restés fidèles à l'esprit de Karl Marx, par exemple Bebel et Engels en Allemagne, et en France le parti qui s'intitule « parti ouvrier socialiste révolutionnaire », rejettent assez dédaigneusement cette distinction entre les gros propriétaires et les petits. Ils n'y voient, non sans raison, qu'une vulgaire tactique opportuniste à seule fin de rassurer les petits pour que ceux-ci laissent manger les gros. C'est la politique de l'ogre qui, dans tous les contes de fées, commence par manger les plus gras et met les maigres en lieu sûr.... pour les retrouver. Mais la vraie formule scientifique, c'est que *tous* les instruments de production, grands ou petits, doivent revenir à la Société

et que par conséquent l'expropriation doit porter sur toute la terre, sol, sous-sol, etc. et sur tous les capitaux. Et pourquoi ? parce que la possession de tout instrument de production est une cause permanente d'inégalité et d'exploitation d'autrui, sinon par le salariat du moins par la vente — parce que la terre et tout ce qui produit la richesse doit être mis hors commerce. On ne laissera à la propriété privée et à la libre disposition des individus que les richesses qui servent uniquement à la consommation. Les collectivistes de cette école ne se gênent même pas pour dire que la petite propriété, l'entreprise individuelle, est la plus mauvaise forme de la propriété, la plus défectueuse, parce qu'elle est incompatible avec la grande production, l'association, le machinisme, le progrès sous toutes ses formes. Et la preuve, disent-ils, c'est que l'évolution économique élimine chaque jour la petite propriété et la petite industrie. Il est donc absurde de prétendre respecter des formes surannées que les tendances économiques actuelles ne respectent même plus. (1)

5. — Enfin nous ne sommes pas encore au bout, car comme dans l'enfer du Dante les cercles se succèdent, avec cette différence toutefois qu'ils vont s'élargissant au lieu de se rétrécir. Les communistes, qui ne s'appellent plus aujourd'hui que les anarchistes, disent : Pourquoi ne parlez-vous que des instruments de production ? Singulière formule scientifique que celle qui confisque la bar-

(1) Dans un article de la *Neue Zeit* qui paraît à l'instant où nous corrigeons les épreuves, M. Engels critique les réserves faites par MM. Jaurès et Guesde au profit de la petite propriété. « Comment voulez-vous, dit-il, concilier la conservation des paysans comme propriétaires avec les principes fondamentaux du socialisme ? On a eu recours à une sorte de ruse... » Ce n'est pas nous qui le lui faisons dire ! Il est vrai qu'Engels se console par cette réflexion qui nous dispense de commentaires : « On ne peut gagner les paysans à la cause socialiste que si on leur promet des choses que nous savons d'avance ne pas pouvoir tenir. Seulement il ne faut pas aller trop loin dans cette voie.... »

que du pêcheur et respecte le carrosse du banquier ! Ce n'est pas seulement les instruments de production qu'il faut exproprier : c'est *toute* richesse ; qu'elle serve à la production ou à la consommation, il n'importe. Par cela seul qu'elle est possédée à titre individuel, elle crée nécessairement non seulement l'inégalité, mais l'égoïsme.

Il faut entendre avec quel dédain parle Kropotkine :

« L'école qui s'appelle aujourd'hui collectiviste a cherché à établir une distinction entre le capital qui sert à la production et la richesse qui sert à subvenir aux nécessités de la vie.... les unes devenant propriété collective, les autres destinées, selon les doctes représentants de cette école, à devenir propriété individuelle.

« On a cherché à établir cette distinction. Mais le bon sens populaire en a eu vite raison. Il a compris que cette distinction est illusoire et impossible à établir. Vicieuse en théorie, elle tombe devant la pratique de la vie.... Passant par dessus les chevaux de frise mis dans leur chemin par le collectivisme des théoriciens, il marche droit à la forme la plus simple et la plus pratique du communisme anti-autoritaire..... « Le jour de la Révolution, nous nous emparerons de *toute* la richesse, de *toutes* les valeurs entassées dans les villes et nous les mettrons en commun », disent les porte-voix de la masse ouvrière, et les auditeurs le confirment par un assentiment unanime ». (1)

Et voici alors la dernière formule, qui celle-ci ne pêche ni par pédantisme ni par dogmatisme — mais dont le pittoresque fait image — on mettra tout « au tas ». Et sans doute, en dansant autour de ce tas, comme les enfants autour des feux de la St-Jean, le peuple célébrera les Pâques, « les rouges Pâques » — comme disent les poètes socialistes — de sa délivrance !

(1) *Paroles d'un Révolté*. p. 137. Les mots soulignés le sont dans le texte.

Si nous passons maintenant à la partie critique, je pense qu'on ne saurait trouver un argument plus fort contre les doctrines de l'expropriation que la gradation effrayante que je viens d'esquisser et la logique, inexorable comme un engrenage, qui pousse d'un cran à un autre les modérés qui voudraient s'arrêter à mi-chemin.

Cependant comme il n'est jamais de bonne guerre de juger d'un système par ses conséquences extrêmes, ne tenons pas compte des deux dernières étapes de l'expropriation et admettons que les collectivistes opportunistes aient le pouvoir de nous arrêter sur cette pente au point précis où ils veulent s'arrêter eux-mêmes *pour le moment*, c'est-à-dire — pour appeler leur système du nom le plus simple — à l'expropriation des riches.

Certes, nous sommes prêts à reconnaître que dans l'argumentation que nous exposons tout à l'heure, il y a une grande vérité : c'est que nulle grande fortune ne peut se faire sans le travail d'autrui. Il n'y a rien à cela de surprenant ; toute grande fortune, comme toute grande œuvre, dépasse de beaucoup les forces individuelles et ne peut être le résultat que d'un effort collectif, d'une coopération d'un grand nombre d'hommes. Et il n'est pas exagéré de dire que la fortune d'un milliardaire américain représente le produit du travail de plusieurs centaines de mille hommes. C'est ce que nous ne cessons de répéter en toute occasion à tous ceux qui en effet, facilement oublieux de tant de collaborateurs anonymes, abusent un peu trop des pronoms possessifs en répétant : *ma* fortune ! *mon* œuvre ! Et c'est pour cela que nous prêchons la participation aux bénéfices et l'association coopérative.

Mais entre déclarer, comme nous le faisons, que tous ces collaborateurs perdus dans la foule ont un droit sur la richesse qu'ils ont aidé à créer — ou déclarer, comme le font les collectivistes, que tous ont également droit sur

cette fortune, *hormis celui qui en a eu l'initiative* — il y a un abîme !

La conception que se font les collectivistes de la richesse ressemble à celle que s'en font les ouvriers et dont je parlais en commençant : elle est, malgré les formes abstruses dont on essaie de l'envelopper, par trop simpliste et aussi par trop matérialiste. Elle ne voit dans la richesse que la matière et la forme et elle conclut qu'elle n'a d'autre source que le travail manuel. Elle néglige cet élément immatériel, invisible, qui est au fond de tout produit, qui est comme l'âme de toute richesse, l'*idée*. Oui, toute richesse n'est qu'un désir, une idée réalisée sous une forme sensible. Donc celui qui a eu le premier l'idée de la richesse, qui l'a le premier *pensée*, celui-là peut certainement invoquer des titres très sérieux à la propriété de cette richesse. Sans doute il n'a pas eu le pouvoir de la faire jaillir tout armée de son cerveau, parce qu'il n'est pas Jupiter, et il a bien été obligé de recourir à la coopération d'ouvriers manuels, ingénieurs, chimistes, dessinateurs, qui ont réalisé son idée sous la forme de coupons d'étoffe, ou de sacs de blé, ou de lingots de métal ; mais il n'en a pas moins le droit de dire que la chose est *son* œuvre, de la même façon que M. de Lesseps avait le droit de dire que le canal de Suez est son œuvre. Ce n'est rien que de produire un objet matériel ; le tout est de le produire là où il faut et au moment qu'il faut et en telle proportion qu'il faut, en un mot de produire un objet qui ait une *valeur*. Vous pouvez aller, travailleurs ! forgez, semez, naviguez, lancez la navette ou tirez l'âlène, couvrez la terre de richesses, tout cela ne servira de rien et ces richesses ne vaudront rien si elles n'ont pas été produites pour satisfaire certains besoins déterminés, au moment où ces besoins se faisaient sentir et dans la proportion exacte de ces besoins. C'est là ce qui fait leur valeur, et cette création de la valeur constitue le propre rôle du capitaliste, du

prolétaire, de l'entrepreneur, pour l'appeler par le nom technique qu'il porte dans la langue économique.

Les collectivistes voudraient que toute chose appartint à celui qui *l'a faite* : or, dans notre organisation économique, il n'en est pas ainsi, elle appartient d'ordinaire à celui qui *l'a fait faire*, c'est-à-dire qui l'a commandée, qui a prononcé le *fiat* créateur ! Cela est juste. On nous disait tout à l'heure : remontez à l'origine de toute grande fortune industrielle et vous y trouverez le travail d'autrui. Je répondrai : remontez à l'origine de toute grande fortune industrielle et vous y trouverez une idée — oh ! non pas une idée de génie : ce serait superflu et probablement nuisible — non pas même une invention scientifique ou mécanique qui est le fait des savants et des ingénieurs, mais simplement l'idée d'une certaine adaptation entre une chose et un désir de l'homme, une idée commerciale, celle qu'exprime le vulgaire par ces mots : *il a eu là une bonne idée* ! — l'idée par exemple d'une certaine coupe de jaquette, ou d'une fleur au chapeau, ou d'un certain bouchon pour les bouteilles de bière, ou d'un bonbon nouveau, ou d'une réclame faite à propos, ou l'idée à laquelle M. Boucicaut le fondateur du Bon-Marché attribuait la meilleure part de son étonnante fortune, celle de reprendre la marchandise au client quand elle ne lui plaît pas ; l'idée de tel besoin ou de tel désir du public qui s'ignore encore lui-même et qu'il s'agit de faire passer de l'état latent à l'état actif en lui fournissant un aliment, l'idée de planter cette vigne plutôt que celle-là, d'y faire telle espèce de vin, de bâtir une maison dans tel quartier qui va devenir à la mode... que sais-je encore ?

Peut-être m'objectera-t-on qu'il y a des propriétaires et des capitalistes qui n'ont jamais eu l'ombre d'une idée et qui tout de même ont fait fortune ?... Je le crois : cependant il n'est pas si fréquent qu'on le pense de voir des imbéciles faire fortune. J'aimerais mieux dire — et ce serait plus exact — qu'il y en a qui doivent leur fortune à

de très vilaines et très coupables idées. Mais ceci est une autre question. Je n'ai pas la prétention de démontrer que les origines de toutes les fortunes sont pures — loin de moi cette idée ! — mais simplement que la propriété, même faite avec le travail d'autrui, peut avoir un fondement parfaitement légitime et qu'on pourrait trouver beaucoup d'exemples de grandes fortunes démontrant que celui qui les a acquises a donné en réalité à la Société beaucoup plus qu'il n'a prélevé pour lui. Voilà tout.

Maintenant veut-on soumettre à une enquête les origines de chaque fortune, décréter l'expropriation de celles qui seraient trouvées illégitimes et respecter les autres ? Nous y consentons — à la seule condition qu'on nous désigne un tribunal infallible. Mais comme les collectivistes savent bien que la chose est impossible et qu'il faut bien se résoudre à prononcer un jugement d'ensemble et non sur des cas particuliers, nous demandons qu'on ne punisse pas les innocents pour les coupables. C'est bien ici le cas de rappeler l'éloquente adjuration d'Abraham : « S'il n'y a que dix justes dans Sodome, n'épargneras-tu pas la ville ? » Mais les collectivistes sont plus durs que Jéhovah — ce qui, d'après ce qu'ils pensent de lui, est beaucoup dire ! Ils répondent : Non ! parmi les propriétaires riches il ne peut point y avoir de justes, non, pas même un seul ! car ils sont tous entachés de ce péché originel d'avoir employé le travail d'autrui !

Nous croyons pourtant avoir démontré qu'employer le travail d'autrui n'est pas, comme « manger l'herbe d'autrui », un crime abominable, puisqu'en fin de compte, nous sommes tous appelés à travailler les uns pour les autres et que nous le serons de plus en plus à mesure que grandira la solidarité sociale.

Veut-on soumettre à une enquête non plus telle ou telle fortune individuelle, mais telle ou telle catégorie de propriétés ? Nous y consentons encore et ceci sera beaucoup

mieux réalisable. Nous n'avons pas le fétichisme de la propriété ; nous ne la considérons que comme une institution d'utilité sociale, qui doit incessamment évoluer pour s'adapter à des conditions qui changent elles-mêmes, et qui dans certains cas peut devenir une véritable *nuisance*, comme disent les Anglais. Que l'on nous dise que les immenses propriétés territoriales des lords anglais, perpétuées et agrandies sans cesse par des lois aristocratiques, sont devenues un obstacle à la diffusion de la propriété et doivent disparaître ou être réduites ; que, pour l'Espagne ou l'Italie, on déclare que toute propriété laissée en friche et convertie en *latifundia*, doit être enlevée à son propriétaire qui n'a pas su ou n'a pas voulu remplir sa fonction sociale et, comme le mauvais économiste de l'Évangile, a enfoui son talent sans vouloir en tirer parti — aussi le Maître dit-il : « Jetez ce serviteur qui n'est bon à rien dans les ténèbres du dehors ! » Voilà une expropriation ! — qu'en France on déclare que la propriété des études de notaires, d'avoués, d'agents de change, sont des formes surannées de la vénalité des offices et doivent être supprimées pour laisser place à la libre concurrence ; que l'on déclare que, par tout pays, certaines industries, telles que chemins de fer, mines, banques, assurances, et pour les villes, eaux, lumière, moyens de transport, ou même pharmacie, ont une importance si générale qu'elles doivent être considérées comme des services publics et enlevées à la propriété privée pour être attribuées à la nation — tout cela peut être discuté. Et partout où l'on nous démontrera que l'expropriation est conforme à l'utilité publique, nous serons prêts à l'admettre, à une condition toutefois, la condition reconnue par tous les pays civilisés, celle d'une juste indemnité. Ceux en effet qui ont acquis ces modes de propriété que nous jugeons aujourd'hui défectueux ou injustes, les ont acquis sous la garantie des lois, sur la foi de tous les hommes qui avant eux et à côté d'eux les avaient cru utiles et bonnes, et s'ils se sont trom-

pés, nous sommes tous complices et tous responsables. Il ne serait donc pas juste que leur erreur retombât seulement sur leur tête sous la forme d'une ruine personnelle ; elle doit retomber sur nous tous sous la forme d'une indemnité à payer. Cette raison d'utilité publique qu'on invoque pour justifier l'expropriation, est la même qui se lève et plaide pour le respect des droits acquis.

Or la mesure proposée, l'expropriation générale des riches, ne remplit aucune de ces conditions.

Les collectivistes n'ont pas encore réussi à démontrer qu'elle fût imposée par l'utilité publique. Un des premiers et des plus célèbres socialistes, un des pères du socialisme moderne, St-Simon, raisonnait d'une façon bien différente. Sa fameuse « parabole » commençait ainsi : « Supposons que la France perde subitement ses 50 premiers banquiers, ses 200 premiers négociants, ses 600 premiers agriculteurs, ses 50 premiers maîtres de forges, ses 50 premiers fabricants d'armes, ses 50 premiers fabricants de drap, ses 50 premiers fabricants de coton, ses 50 premiers fabricants de soieries, ses 50 premiers armateurs, etc., etc.... Comme ces hommes sont les Français les plus essentiellement producteurs, ceux qui dirigent les travaux les plus utiles à la nation, ils sont de tous les Français les plus utiles à leur pays. La nation deviendrait un corps sans âme à l'instant qu'elle les perdrait ; elle tomberait immédiatement dans un état d'infériorité vis à vis des nations dont elle est la rivale. Il faudrait à la France au moins une génération pour réparer ces malheurs. » Ainsi non seulement St-Simon ne pensait pas que l'utilité publique exigeât la suppression des grands propriétaires, grands industriels et grands capitalistes, mais il pensait que l'utilité publique exigeait impérieusement leur maintien : il est vrai qu'il ne voulait pas qu'ils pussent transmettre leurs propriétés par hérédité, ce qui était déjà une forme de l'expropriation, mais là n'est pas la question pour le moment. Toujours

est-il qu'il jugeait éminemment utile la fonction des chefs d'entreprise, et cela est si vrai que lorsqu'ils auront été expropriés, il faudra aussitôt les remplacer : nul doute à cet égard. Oui mais, disent les collectivistes, on les remplacera par des chefs d'industrie, comme les directeurs actuels des grandes compagnies ou les régisseurs des grands domaines, qui ne seront pas propriétaires et ne garderont pas pour eux les profits ; — peut-être même pourra-t-on admettre les ex-propriétaires à gérer, en qualité de régisseurs ou de directeurs, les domaines et les fabriques dont ils auront été expropriés. Soit. *Les gèreront-ils aussi bien alors que lorsqu'ils le faisaient pour eux-mêmes ?* Toute la question est là, car c'est là le seul point qui intéresse l'utilité publique. Je laisse à ceux qui ont eu à faire à des régisseurs le soin de répondre.

Quand à la seconde condition, celle d'indemnité, elle a encore moins de chance d'être remplie. D'abord un certain nombre de collectivistes, le plus grand nombre même, se refusent à en entendre parler. Au contraire, ils seraient plutôt disposés à réclamer une indemnité aux propriétaires dépossédés pour tout ce qu'ils ont indûment volé aux travailleurs de père en fils — et s'ils ne le font pas, c'est simplement parce que là où l'on aura tout pris, on ne pourra plus rien réclamer. Mais, même les socialistes modérés qui promettent une indemnité, promettent l'impossible.

Qu'est-ce en effet que l'indemnité en cas d'expropriation ? C'est le remplacement d'une forme de propriété par une autre, par exemple à la place de votre maison démolie pour cause d'alignement, vous recevez une somme d'argent. C'est un système qui se comprend à merveille quand il s'agit de supprimer simplement telle ou telle propriété particulière — par exemple dans les divers cas que nous avons énumérés tout à l'heure — mais du moment qu'il s'agit de supprimer toute propriété ou du moins la propriété de tout capital, comment pourrait-on sérieusement promettre de remplacer une propriété par

une autre ? Aux propriétaires de terres, de mines, d'usines, de maisons de commerce, dépossédés, allouera-t-on comme indemnité des titres de rente pour une somme équivalente à la valeur de leurs biens ? Alors même que les collectivistes seraient disposés à leur payer une centaine de milliards — qui ne seront sans doute pas commodes à trouver à pareil moment, car j'imagine que les capitaux, qui ont de bonnes jambes, auront pris du champ ! — ne voit-on pas qu'ils ne pourraient le faire sans aggraver le mal qu'ils prétendent guérir, je veux dire, sans transformer tous les propriétaires exploitants en autant de propriétaires rentiers qui seront alors, eux, incontestablement des parasites ? (1).

Il est assez amusant de voir comment les collectivistes de bonne foi essaient de sortir de cette impasse.

D'abord comme on ne se soucie pas de les transformer en propriétaires-rentiers — ce qui serait la pire forme de la propriété, ainsi que nous venons de le faire remarquer — on leur donnera cette indemnité sous la forme de fonds de consommation, c'est-à-dire de façon qu'ils ne puissent la placer et s'en faire une rente : il leur sera loi-

(1) M. Jules Guesde dit très franchement dans une brochure intitulée *Collectivisme et Révolution* : « L'expropriation avec indemnité, à quelque point de vue qu'on examine cette prétendue solution, apparaît — ce qu'elle est réellement — une utopie. Où prendre d'abord cette indemnité ? A moins qu'on n'ait recours au Grand Livre de la Dette publique, c'est-à-dire qu'on transforme en créancier de l'Etat ou de la Société — pour le montant de son indemnité — chacun des propriétaires expropriés. Mais alors... voilà la production grevée pour je ne sais combien d'années ou pour toujours et dans la même proportion, au profit des mêmes oisifs, qu'elle l'est aujourd'hui. Au lieu d'être dépouillé par le salariat, le travailleur le sera par l'impôt. A cela se bornera toute la différence ! » En effet, au point de vue collectiviste, le raisonnement est irréfutable. Et l'auteur conclut : « Quelque regret qu'on en puisse éprouver, quelque pénible que paraisse aux natures pacifiques ce dernier moyen, nous n'avons plus devant nous que la reprise violente sur quelques-uns, de ce qui appartient à tous, disons le mot : la *Révolution*. »

sible seulement de la manger un peu chaque jour jusqu'à ce qu'il n'en reste plus. Et on espère, avec raison, que ce moment ne tardera guère.

De plus, pour se procurer les fonds nécessaires à cette opération, on les prendra sur les successions — ce qui revient à dire qu'on chargera les propriétaires défunts de payer l'indemnité due aux propriétaires vivants. Mais comme les propriétaires vivants auraient été naturellement les héritiers des propriétaires morts, cela revient à dire qu'on prendra dans une de leurs poches la somme qu'on mettra dans l'autre.

Aussi les capitalistes ne comptent-ils guère sur l'indemnité et ils font sagement. Le jour où l'expropriation paraîtrait proche et même longtemps à l'avance — dès aujourd'hui ils ont commencé — ils enverraient leurs capitaux à l'étranger. Rien n'est si facile, du moins pour les gros capitalistes, pour ceux qui ont des banquiers et des agents de change et qui connaissent le maniement de l'argent. Ce sont, comme toujours, les petits et les innocents, seuls, qui seraient pris.

Les pays qui, dans de semblables conjonctures, serviraient de lieu d'asile aux capitaux, ainsi qu'à beaucoup de capitalistes qui suivraient leurs capitaux, se trouveraient dans des conditions de prospérité inouïe. Si la Révocation de l'Edit de Nantes, par l'émigration de quelques milliers de familles protestantes, a pu faire la fortune industrielle de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Angleterre aux dépens de la France, que serait-ce de l'expropriation capitaliste !

Les propriétaires fonciers seraient frappés aussi, car les terres ni les maisons ne peuvent s'envoyer au-dehors, et c'est ainsi que la stabilité qui si longtemps a fait la force et la valeur de la propriété foncière, est aujourd'hui devenue un risque qui tend à la déprécier : elle n'en avait pas besoin ! Notez d'ailleurs que le jour où les capitaux seront partis, la terre ne vaudra plus grand chose et la

Nation qui se l'appropriera dans ces conditions se fera à elle-même un triste cadeau (1).

Et encore si un semblable branle-bas et la ruine de tant de gens — parmi lesquels on nous accordera bien qu'il y a quelques braves gens — devait avoir pour effet certain d'enrichir tout les autres, on pourrait goûter la philosophie sereine de M. Jaurès, qui déclarait récemment que les souffrances de 3 à 400.000 capitalistes ne sont pas une affaire à considérer quand il s'agit de faire le bonheur du peuple! — d'autant moins, pourrait-on ajouter, que le chiffre exact des riches paraît encore fort inférieur à celui accusé par M. Jaurès; une statistique officielle récente évaluait à 14.000 seulement pour la France, le nombre des millionnaires. Une quantité négligeable, quoi! Mais on ne réfléchit pas que si les riches sont en si petit nombre, leur fortune versée dans l'énorme masse de la fortune générale, ne pourra pas en élever beaucoup le niveau — de même, comme je l'ai fait remarquer ailleurs, que si l'on rasait en France tous les sommets supérieurs à mille mètres, par exemple, pour les répartir uniformément sur l'ensemble du territoire, on n'élèverait celui-ci que d'une centaine de mètres et on aurait assurément transformé notre belle France en un bien vilain et maussade pays!

(1) Un des membres du Congrès a fait observer après la lecture du rapport que les plus cruellement frappés par l'expropriation seraient probablement les non-propriétaires, les prolétaires. Et cette prévision ne peut guère être contestée, car en admettant même que le régime collectiviste dût constituer un mode d'organisation sociale très supérieur au mode actuel, toujours est-il que ses bienfaits ne seraient pas immédiats, et qu'en attendant, l'expropriation brusque — par la destitution de tous ceux qui jusqu'alors avaient exercé la fonction directrice dans la production et par la fuite de tout le capital circulant — déterminerait un arrêt complet de la production. Ce serait la réalisation parfaite de cette grève générale dont on nous menace si souvent, mais cette fois contre les ouvriers.

Si désastreuses que puissent être les conséquences d'une expropriation, cela ne veut pas dire qu'elles ne se réaliseront jamais. Il est très probable au contraire que nous verrons des mesures d'expropriation tout au moins partielles, soit portant sur telle ou telle nature de propriété, soit frappant toutes les fortunes par l'impôt progressif, ainsi que je l'ai déjà indiqué.

Il n'est même pas impossible. au bout du compte, que nous assistions dans certains pays à une expropriation générale. Macaulay, dans une page célèbre, a prophétisé pour les Etats-Unis une invasion de barbares, qui surgirait non du dehors, mais du sein même de leurs cités. Et aujourd'hui encore, un des chefs de l'école orthodoxe, M. de Molinari, s'exprime en ces termes : « Nous ignorons si la vieille société résistera ou succombera à l'assaut du socialisme, et, s'il faut tout dire, nous inclinons à croire que les révolutions politiques des XVIII^e et XIX^e siècles pourraient bien ouvrir la voie aux révolutions sociales du XX^e siècle. La confiscation des fortunes de trente mille millionnaires et milliardaires qui possèdent les trois cinquièmes de la propriété immobilière et mobilière des Etats-Unis, n'aurait, après tout, rien de plus extraordinaire ni même de plus scandaleux que ne l'a été dans notre vieille Europe, celle des biens relativement moins considérables et provenant d'une source peut-être plus pure, de la noblesse et du clergé. Il est donc fort possible que le socialisme révolutionnaire réalise la première partie de son programme : celle qui consiste à s'emparer du capital accumulé dans les régions supérieures de la société pour le distribuer à la multitude. » (1)

(1) *Les Bourses du Travail*, préface. -- Il est vrai que l'auteur ajoute aussitôt : « En revanche, nous pouvons affirmer qu'il lui sera impossible de réaliser la seconde partie de son programme, c'est-à-dire d'enlever au capital le gouvernement de la production

J'ai entendu des gens sages dire qu'il est imprudent et dangereux d'exprimer de semblables prévisions. Ce n'est pas mon sentiment. Je viens d'exposer pourquoi nous devons lutter contre l'expropriation collectiviste, mais si tout de même elle devait s'accomplir, il ne faut pas qu'elle nous surprenne « comme un voleur dans la nuit ». J'estime au contraire qu'il importe de familiariser les âmes avec ce désastre possible et d'en mesurer avec calme les conséquences. Désastre pour la prospérité publique, pour la richesse générale, oui sans doute ; pour la bienveillance entre les hommes, qui souffre toujours dans ces grandes crises, oui encore. Mais pour nous personnellement, j'entends pour ceux de nous qui seraient désignés à l'expropriation, le péril ne nous effraie pas outre mesure. J'estime qu'en cette conjoncture nous ferions meilleure figure qu'on ne pense et que nous ne le pensons nous-mêmes. Je me plais à croire que ceux qu'on appelle de ce nom qui sonnait si vaillamment au moyen-âge et qui semble n'exprimer aujourd'hui que des vertus d'épiciers, « les bourgeois », sauraient faire preuve dans ce grand naufrage de qualités aussi viriles que celles que montrèrent, il y a un siècle, beaucoup de nobles plus vraiment nobles dans leur ruine qu'ils ne l'avaient été dans leurs châteaux ou dans la cour de Versailles.

Ce qu'il peut y avoir dans la bourgeoisie d'éléments parasites et pourris disparaîtrait. Tous ceux pour lesquels la fortune est venue du dehors et n'est qu'une coquille d'emprunt qui leur sert, comme à ce crustacé qu'on appelle Bernard l'Ermite, à abriter leur nudité et leur infirmité, perdraient tout, grand bien leur fasse ! Mais ceux pour lesquels la fortune est venue du dedans, si j'ose dire, et n'a été que le développement et la projection au dehors

et de changer le mode de distribution des richesses en supprimant le salariat. • Nous estimons au contraire que cette seconde partie du programme a beaucoup plus de chances de se réaliser que la première et qu'il faudra s'en féliciter si elle se réalise pacifiquement.

de leurs qualités personnelles, ceux-là sous n'importe quel régime, fut-ce même dans une caserne communiste, sauront bien retrouver leur place dans cette hiérarchie naturelle des capacités que rien ne supprimera.

J'irai même plus loin. On s'exagère, à mon avis, les souffrances individuelles qu'on pourrait causer une expropriation générale. Je me rappelle avoir entendu un jeune homme riche -- comme celui de l'Évangile et un peu comme ce Bernard l'Érmite dont je viens de parler -- à qui on posait ironiquement cette question : « Le jour de l'expropriation, qu'est-ce que tu deviendras ? » répondre en haussant les épaules : Bah ! puisque ce sera pour tout le monde... ! Ce mot m'étonna d'abord. Ce n'était qu'une boutade dans sa bouche, mais il renfermait une vérité profonde. Ce qui rend de nos jours si amère et à certains égards si digne de pitié, la condition d'une famille riche ruinée, c'est le sentiment qu'elle a de sa déchéance ; c'est de ne plus pouvoir vivre de la même vie que ses parents, ni se loger comme eux, ni se vêtir comme eux, ni les recevoir ou être reçu d'eux sur pied d'égalité, c'est d'être obligé de supprimer ses domestiques et de faire soi-même son ménage, c'est cette lutte pour dissimuler la misère, pour sauver comme on dit les apparences, l'habit rapé, le linge douteux, c'est la lutte pour établir ses enfants et les faire remonter péniblement à la situation d'où l'on est descendu, c'est le sentiment d'envie cuisante pour les autres qui sont restés en haut de l'échelle et qui ceux-là même ne savent comment leur tendre la main sans aggraver leur humiliation... voilà qui est vraiment tragique et fait venir les cheveux blancs ! Mais si la roue de la fortune vient à tourner pour tout le monde à la fois, si tous ceux appartenant à une même classe sociale et habitués à vivre dans les mêmes conditions, se sentent précipités à la fois et d'une chute commune, toute cette amertume de la déchéance et de l'inégalité est supprimée ; il ne reste que la privation peu sensible en somme, si ce n'est pour les âmes vulgaires, de

quelques besoins de luxe, de quelques habitudes de confort.

Et encore trouveraient-ils peut-être pour ces menus sacrifices des compensations inattendues. Oui ceux-là du moins qui ont des âmes chrétiennes ou simplement des âmes nobles, trouveraient, je m'assure, le cas échéant, dans l'obéissance désormais pratiquée à la loi divine du travail quotidien, dans l'acceptation franche d'une commune destinée avec leurs semblables, des joies qu'ils ne soupçonnaient pas !

Si donc nous devons lutter contre l'expropriation collectiviste, ce n'est pas pour défendre les riches et par égoïsme de caste, car probablement nous en souffrirons moins que les pauvres. C'est pour défendre l'individualité dans toutes ses manifestations légitimes, dont la propriété est la plus antique et la plus féconde. Nous voyons tout ce qu'elle a créé en fait de trésors matériels et d'énergies morales ; nous ne savons pas ce que donnerait sa suppression et il faudrait avoir perdu le sens pour jouer l'avenir de la civilisation ou tout au moins mille ans de notre histoire sur cette carte-là.

Or, pour lutter — en laissant de côté les progrès de l'éducation morale qui doivent ou du moins qui devraient apaiser l'envie et la haine en donnant à chaque homme le sentiment d'une dignité supérieure aux inégalités sociales — je ne vois dans l'ordre économique que deux moyens que je me borne à indiquer en terminant :

1° Pour la propriété foncière, s'efforcer de multiplier le nombre des petits propriétaires, non seulement comme mesure de stratégie et pour augmenter le nombre des défenseurs de la propriété, mais pour une raison plus haute, pour se rapprocher autant que possible d'un état de choses dans lequel la terre appartiendra à celui qui la cultive, dans lequel, comme disaient les prophètes Esaïe et Michée : « chacun habitera sous ses vignes et

sous son figier » (1), ou, comme le conseille Candide en d'autres termes, chacun « cultivera son jardin ». Esaïe et Voltaire ! quelle extraordinaire rencontre de témoins !

Teste David cum Sybilla !

Les collectivistes, il est vrai, ne croient ni à l'un ni à l'autre et nous disent dédaigneusement que nous allons à contre-sens de l'évolution sociale : d'après eux la petite propriété est destinée fatalement à être éliminée et dévorée par la grande et ils s'en réjouissent, à la façon de Néron souhaitant que Rome n'eût qu'une seule tête pour pouvoir la couper plus aisément. Quand il n'y aura plus que la grande propriété, alors, disent-ils, l'expropriation sera plus aisée (2).

Mais les faits ne justifient pas ces espérances féroces : nous voyons au contraire la division de la propriété s'accroître en raison directe de la densité de la population et de l'intensité des cultures : la propriété est plus divisée en France qu'en Amérique, en Belgique qu'en France, en Chine qu'en Belgique (3).

(1) « Ceux qui bâtissent des maisons, les habiteront ; ceux qui plantent des vignes, en mangeront les fruits ; ils ne bâtiront pas des maisons pour qu'un autre les habite ; ils ne planteront pas des vignes pour qu'un autre en mange les fruits ! »

Esaïe, LXVI, 21.

(2) « L'écart entre le nombre de ceux qui ont intérêt à la faire (la Révolution sociale) et ceux qui entendent s'y opposer est déjà dans la proportion de 10 à 1, et loin d'aller *diminuendo* cet écart va *crescendo* tous les jours par le rejet dans le prolétariat des petits propriétaires, des petits commerçants et des petits patrons, incapables de soutenir la concurrence de la grande industrie, du grand commerce et de la grande propriété ». (Jules GUESDE, *op. cit.*)

(3) Certains collectivistes ont du reste l'intelligence ou la franchise de reconnaître ce fait quoiqu'il dérange leur théorie, du moins en ce qui concerne la petite propriété. Ainsi, M. Louis Bertrand, le député socialiste belge, écrivait récemment dans son journal : « Le nombre des grandes exploitations diminue. En 1846, il y avait en Belgique 4.383 exploitations de 50 hectares et au-dessus. En 1866, il y en avait 5.527, mais seulement 3.403 en 1880. Et depuis, ce nombre a encore diminué ».

2° Pour la propriété industrielle et capitaliste, s'efforcer de multiplier, dans la petite industrie, les associations coopératives, et dans la grande industrie, la participation aux bénéfices, qui font du travailleur le co-propriétaire immédiat ou éventuel de l'entreprise et par là non seulement grossissent l'armée des propriétaires, mais suppriment le principal argument des collectivistes, à savoir que l'homme n'est pas en ce monde pour servir d'instrument d'enrichissement à un autre homme ; qu'il serve à faire la fortune d'autrui, soit ! mais à la condition de faire en même temps la sienne (1).

En d'autres termes et pour tout dire en un mot, le plus sûr moyen d'éviter l'expropriation, c'est de rendre tout le monde propriétaire.

Il est à remarquer que cette formule est précisément celle à laquelle revient aujourd'hui, après de grands circuits et une longue fuite, les néo-collectivistes — ce

(1) Les économistes de l'école libérale conseillent un autre moyen pour cela ; c'est le développement des sociétés par actions qui, par la division des capitaux les plus énormes en actions et obligations, multiplie aussi le nombre des propriétaires et semble arriver par là au même but : « La multitude innombrable des entreprises agricoles, industrielles, commerciales, etc., sera possédée par des groupes d'actionnaires et d'obligataires dans lesquels se trouveront associés des hommes de tout rang, de toutes nationalités et de toutes couleurs. Cette diffusion universelle de la propriété ne constituera-t-elle pas la plus efficace des assurances contre les risques de dépossession de tout genre et en particulier contre ceux d'une Révolution sociale ? » (MOLINARI. — *L'Evolution économique du XIX^e siècle*).

Nous ne partageons pas cet optimisme. Nous avons vu que les sociétés par actions discréditent l'institution de la propriété en créant une catégorie spéciale de propriétaires anonymes qui, sous le nom d'actionnaires et d'obligataires, viennent prélever les produits d'entreprises auxquelles ils restent d'ailleurs étrangers ; elles accentuent la division des classes en mettant d'un côté ceux qui travaillent à une entreprise dont ils ne recueillent pas les fruits, de l'autre ceux qui recueillent les fruits d'une entreprise dans laquelle ils ne travaillent pas. Multiplier les sociétés par actions, c'est donc en réalité multiplier les points vulnérables de la propriété et par là faire le jeu de ses ennemis. Aussi, est-ce précisément là ce que demandent et ce qu'attendent les collectivistes.

qui prouve qu'elle n'est pas aussi prud'hommesque qu'elle en a l'air. Ils proclament hardiment aujourd'hui, dans leurs journaux, dans les réunions publiques, à la tribune de la Chambre, que leur unique but est d'étendre à tous les bienfaits de la propriété et, conformément à la formule que nous avons donnée tout à l'heure, de la faire arriver entre les mains de ceux qui produisent (1).

Seulement nous prétendons que c'est jouer sur les mots : que cette propriété individuelle qu'ils promettent ne serait que l'ombre de la propriété, seulement une possession déléguée et à titre précaire ; qu'au reste la propriété perdrait toutes ses vertus économiques et morales du jour où elle serait octroyée en masse, d'un seul coup, sans distinction de personnes, et sous forme d'un don fait par l'État -- alors surtout que cette propriété aurait été enlevée à Pierre pour être donnée à Paul ; et qu'enfin prétendre restaurer le principe de propriété par l'expropriation de la grande propriété est aussi plaisant que si l'on avait prétendu restaurer le principe monarchique par la décapitation de Louis XVI.

La propriété individuelle est destinée à évoluer dans l'avenir comme elle l'a fait dans le passé : elle revêtira des formes que nous ne pouvons même pas imaginer. Et s'il est des formes qui ne soient plus compatibles avec

(1) • C'est calomnier le parti socialiste ou plutôt altérer de parti pris ses idées et ses doctrines que de dire qu'il poursuit la suppression de la propriété individuelle. Il faudrait dire au contraire que ce qu'il réclame c'est l'extension à la grande masse des citoyens de la propriété individuelle. • — Millerand — Discours du 30 avril 1894, à la Chambre des Députés.

• Si nous sommes collectivistes, c'est parce que le collectivisme, bien loin de détruire la propriété individuelle en ce qu'elle a de légitime, est le seul moyen aujourd'hui non seulement de l'étendre mais de l'universaliser. • — Jaurès — Journal *La Dépêche* du 3 octobre 1893.

• Nos programmes sont orientés vers un but unique : l'appropriation des moyens de production par les producteurs... L'œuvre socialiste est non pas de déposséder, mais de maintenir ou de remettre les travailleurs en possession. » — Jules Guesde — Journal *La Petite République* du 24 janvier 1894.

les nécessités sociales, la concurrence se chargera bien de les éliminer et même sans indemnité.

Cette expropriation-là est dure assurément — autant que celle dont les collectivistes nous menacent — mais elle n'est du moins ni arbitraire ni haineuse : elle procède avec l'impartialité et la sérénité des lois naturelles. Elle suffit !

CONCLUSIONS

I. Le socialisme réclame l'expropriation des riches au profit des travailleurs, parce qu'il pense que toute richesse doit appartenir à celui qui *l'a faite*.

Dans notre organisation économique, au contraire, la richesse appartient à celui qui *l'a fait faire*. C'est une conception plus vraie et moins matérialiste. Toute richesse est une idée réalisée sous une forme matérielle : par conséquent celui qui a le plus le droit à en réclamer la propriété est bien celui qui a eu cette idée, qui l'a pensée, voulue.

II. En thèse générale, il faut plutôt chercher à étendre la propriété à ceux qui ne l'ont pas, que l'enlever à ceux qui l'ont, car la propriété est une joie, et il faut travailler à multiplier et non à diminuer le nombre de nos joies.

III. Toutefois, si nous considérons les propriétaires comme investis d'une fonction sociale, comme de véritables « économistes » chargés d'administrer leurs biens au mieux de l'intérêt public et responsables devant la Société, nous ne pouvons absolument condamner la thèse de l'expropriation partielle appliquée à certaines catégories de biens et à certaines catégories de propriétaires.

IV. Mais cette expropriation doit être alors subordonnée à la double condition : 1° d'un motif reconnu d'utilité publique ; 2° d'une indemnité pour les droits acquis.

Discussion

M. le pasteur MINAULT considère comme un devoir de remercier M. le professeur Gide pour les impressions viriles que peut faire naître son beau travail. Il voit cependant une lacune à signaler dans ce travail. M. Gide ne paraît pas s'être préoccupé des conséquences qu'aurait une expropriation générale pour ceux *en faveur de qui*

on prétendrait la faire : pour les travailleurs manuels, pour les non-propriétaires. M. Minault est convaincu que le triomphe du collectivisme serait infiniment plus désastreux pour les ouvriers que pour les capitalistes.

D'abord, comme une expropriation collectiviste ne pourra jamais s'accomplir que dans les limites d'une nation déterminée, une très grande partie des capitaux qu'elle voudrait atteindre lui échapperont. Les capitalistes sauront toujours prendre des précautions d'avance et mettre à l'abri de la spoliation, avant qu'elle arrive, une bonne part de ce que l'on cherchera à leur enlever. Et, tout au moins pendant la période où s'annoncera l'expropriation collectiviste, ce seront pour l'ouvrier sans capital des souffrances effroyables : la ruine des Caisses d'épargne, le chômage, la disparition des industries rendues impossibles par le retrait des capitaux qui les alimentaient, la cherté des vivres, etc. Tout cela n'est pas une chimère : on a pu le constater pendant les années de la Révolution après les expropriations des émigrés et des guillotins, quand le capital se cachait. Jamais l'ouvrier n'a plus souffert, jamais on n'a vu autant d'indigents mourir de faim qu'en 1793, 1794 et 1795. Plus tard, en 1848, la fuite des capitaux a produit également de terribles résultats pour les ouvriers. Aucune expropriation ne peut se préparer, s'annoncer, sans entraîner pour les petits et les pauvres des désastres affreux qui pourraient faire reculer les moins sensibles.

Et puisque les collectivistes d'aujourd'hui prétendent laisser subsister la petite propriété foncière, et mettre les terres expropriées entre les mains des petits cultivateurs, on peut affirmer que la plupart du temps, le petit cultivateur sous le régime collectiviste serait infiniment plus malheureux que l'ouvrier d'aujourd'hui. Beaucoup d'ouvriers de nos villes regarderaient comme un très piètre cadeau une terre à cultiver. On sait la répugnance de la grande majorité des prétendus « sans travail » pour les travaux de la campagne.

De plus, pour cultiver la terre, pour supporter les années de mauvaises récoltes, il faut un capital. Les cultivateurs auxquels on remet un fonds de terre sans

capital sont presque tous obligés d'abandonner leur terre au bout de très peu de temps. Ceux qui font de bonnes affaires aux colonies, en Algérie par exemple, sont ceux qui ont acheté à vil prix une terre des mains d'un cultivateur affamé et qui bénéficient des travaux qu'il y a faits. M. MINAULT croit donc que ceux qui souffriraient le plus d'une expropriation collectiviste seraient précisément les deshérités et les ouvriers manuels qu'elle aurait pour but de favoriser. Que Dieu les en préserve !

M. le pasteur PHILIP rappelle une parole de M. de Gasparin disant que si l'expropriation était faite pour tous en France, chaque citoyen n'aurait que 36 fr. et 10 mètres carrés de terre.

M. GIDE fait remarquer que l'expropriation collectiviste ne suppose pas le partage, et même l'exclut absolument. Les biens expropriés seraient confiés à l'Etat, aux villes, à des associations, à des syndicats, non à des particuliers. Les journaliers n'ont pas à compter qu'ils deviendraient propriétaires.

M. le pasteur GERVAIS fait observer que la Révolution de 89 n'a exproprié que les émigrés.

M. GIDE accepte cette observation. Il a seulement voulu illustrer sa pensée en rappelant que certains nobles de 89 ont supporté avec héroïsme leur situation d'expropriés. Il est certain que la Révolution n'a jamais eu des idées collectivistes.

M. le doyen BRUSTON aurait désiré que le rapporteur montrât moins brièvement ce que nous avons à faire pour éviter cette expropriation qui amènerait tant de souffrances et de ruines. En préconisant la méthode de la participation aux bénéfices n'enlèverait-on pas aux collectivistes leur arme principale, comme cela semblait résulter de la belle conférence que M. Gide a donnée à la Faculté.

M. GIDE. — Pour prévenir l'expropriation, il y a *tout* à faire. C'eût été un peu trop long à dire.

M. NECKER. — Tout en remerciant M. Gide de son exposé si intéressant, je ne saurais m'associer à ses sombres prévisions.

Il y a, selon moi, mieux à faire que de s'abandonner et tout d'abord il ne faut pas croire ni laisser trop facilement croire au succès du collectivisme.

Il est possible que dans quelques pays il y ait des tentatives violentes pour l'établir. Mais si nous regardons autour de nous, nous voyons que les deux tiers de la surface du globe sont occupés par une race obstinément individualiste, la race anglo-saxonne dont l'influence s'étend non seulement sur l'Angleterre mais encore sur toute l'Amérique du Nord, l'Australie, la moitié de l'Asie et une partie importante de l'Afrique. Cela seul nous permet d'affirmer que le collectivisme n'est pas près de triompher. Et il faut être décidé à résister tout en cherchant les moyens d'améliorer la situation des classes laborieuses.

M. le pasteur G. CHASTAND prend la parole pour affirmer qu'il ne peut pas se résigner à attendre l'éventualité d'une expropriation fatale, qui serait le triomphe du socialisme révolutionnaire. Nous avons le remède suprême pour entraver les efforts de ces socialistes-là ; il est dans le christianisme social qui contient en lui les principes d'une organisation sociale basée sur la justice et la solidarité. De là le devoir pressant pour notre Association de répandre ses idées sociales dans nos églises et dans notre patrie.

En conséquence M. le pasteur G. Chastand propose que le bureau de l'Association étudie les voies et moyens d'organiser sans retard des conférences et de publier des traités pour répandre au milieu de notre peuple protestant le christianisme social.

M. GIDE. — Je ne prétends pas que l'expropriation soit fatale. Si je le pensais, j'aurais fait l'économie de tous les articles ou conférences que j'ai prodigués depuis dix ans pour propager la coopération.

Je dis que scientifiquement c'est un fait possible et qui par conséquent doit entrer dans les prévisions de tout homme sage. Si on m'avait demandé de faire un rapport sur les comètes, ou les tremblements de terre, j'aurais probablement prévu le cas où ces cataclysmes

pourraient faire sauter notre globe et j'aurais cherché dans quels sentiments nous devons nous y préparer.

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer que la proposition de M. Chastand, déjà présentée hier après-midi sous forme de vœu de la part de la section de l'Ardèche, a été renvoyée à l'étude du Comité. C'est une question qui ne peut être résolue instantanément et qui a besoin d'être sérieusement étudiée. Un membre du Congrès pourrait être chargé d'un rapport sur ce sujet pour l'année prochaine.

M. CHASTAND insiste au contraire pour que la question soit immédiatement soumise au Congrès afin qu'il exprime son opinion dès aujourd'hui.

M. MINAULT appuie la proposition de M. Chastand. Le socialisme matérialiste fait aujourd'hui des progrès rapides. Prenons garde à la crise que pourrait amener le parlement de 1897 s'il était en majorité socialiste. L'heure est venue d'entrer dans la mêlée pour résister aux politiciens révolutionnaires.

M. PHILIP accepte la proposition et croit qu'il serait bon d'écrire des traités populaires destinés à apprendre au peuple la différence entre le bon socialisme et le mauvais. Le premier a pour devise : ce qui est à moi est à toi ; et le second : ce qui est à toi est à moi.

M. TARROU reprenant l'avis exprimé par M. le Président, propose que la question soit étudiée d'ici au prochain Congrès et ne soit résolue que dans un an.

M. ALCAIS appuyant M. Chastand demande au contraire à l'Assemblée de se prononcer immédiatement sur le fond de sa proposition et de la renvoyer au Comité avec le vœu qu'il y soit donné suite avant le prochain Congrès, tout en laissant au Comité l'initiative, et la liberté du choix des conférenciers.

La priorité étant réclamée pour la motion de MM. Chastand, Alcais, etc., sur celle de M. Tarrou, M. le Président pose à l'Assemblée la question suivante :

« Le Congrès veut-il que le Comité prenne doré et déjà l'initiative d'organiser des conférences et de publier des traités populaires ? »

31 voix se prononcent pour l'affirmative contre 24 opposants (1).

M. J. BIANQUIS pense que ce vote doit être considéré non comme une injonction au Comité mais comme une autorisation qui lui est donnée d'organiser avant le prochain Congrès des conférences et de publier des traités, s'il le juge à propos.

L'Assemblée adopte cette interprétation et exprime au Comité son entière confiance.

M. le PRÉSIDENT :

Le Congrès a terminé ses travaux ; le temps que nous avons passé ici ne doit pas être perdu.

Nous avons consacré nos séances à l'étude et à la discussion de questions sociales importantes : notre devoir est maintenant de réaliser dans les milieux où nous vivons toutes celles qui nous paraissent pratiques.

Avant de nous séparer je veux exprimer à mes collègues ma reconnaissance pour leur bienveillance à mon égard ; ils ont facilité ma tâche.

J'adresse, au nom de l'Association, nos remerciements aux Compagnies du Midi et du Nord qui nous ont facilité l'accès de Montauban en nous accordant des billets à demi tarif. Je ne veux pas oublier la presse qui s'est fait représenter ici ; nous comptons sur sa sympathie. Nos dernières pensées doivent être pour nos hôtes qui nous ont reçus avec tant d'empressement et d'amabilité.

Avant de prononcer la clôture de ce Congrès, je veux exprimer un vœu.

En Angleterre les congrès ouvriers coopératifs se terminent souvent par un banquet.

Il n'y a pas de banquet sans toasts. Le premier est porté à la reine, le second au clergé, « *to the clergy of all denominations* » au clergé de toutes les dénominations.

(1) Le Congrès comptant environ 120 membres, le *quorum* n'était pas atteint.

Hélas ! dans les Congrès ouvriers de France il n'en est pas ainsi. On injurie le chef de l'Etat et on se soucie fort peu du clergé !

Je souhaite que les pasteurs et les laïques par leur zèle et leur dévouement gagnent le cœur de nos travailleurs français et les transforment au point qu'eux aussi, après leurs Congrès, portent le premier toast au chef de l'Etat et le second « au clergé de toutes les dénominations ». Ce serait la meilleure démonstration que la paix est faite dans les esprits et que la foi a pénétré dans les cœurs.

Voilà mon vœu, Dieu veuille l'exaucer !

La sixième assemblée générale de l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales est close.

Sur l'invitation de M. le Président, M. le pasteur J. BRANQUIS prononce la prière de clôture.

Lettre de M. Fallot

M. le pasteur T. FALLOT, président d'honneur de l'Association, avait adressé à M. de Boyve, président du Congrès, à Montauban, une lettre qui ne lui est point parvenue.

Le Bureau n'a pas voulu que les membres de l'Association fussent privés des encouragements et des exhortations si autorisées de leur ancien président, toujours si dévoué à notre œuvre, et nous avons prié M. Fallot de vouloir bien récrire sa lettre pour notre compte-rendu. Nous avons le plaisir de la donner ci-dessous.

Mon cher ami,

Je ne puis assister au Congrès, mais je tiens à vous dire tout l'intérêt avec lequel j'en suivrai les travaux.

Veillez, je vous prie, me rappeler à l'affectueux souvenir de nos amis et les assurer de ma vive sympathie.

Ceux d'entre eux qui ont eu l'occasion de lire la brochure que j'ai publiée, il y a un an, savent que j'insiste plus que jamais sur la nécessité de hâter l'avènement de ce Christianisme social qui peut seul donner à la prédication de l'Évangile toute son ampleur.

Je reste donc à tous égards et avec une conviction toujours plus entière, un des vôtres.

La loi de la division du travail est toutefois la loi maîtresse de l'œuvre divine aussi bien que de l'œuvre humaine.

Il est bon qu'il y ait des hommes qui s'appliquent à traduire en doctrines précises et en institutions les conséquences sociales de l'Évangile. Mais à côté de ces hommes, il en faut d'autres qui relèvent et développent les foyers de vie spirituelle. Le Christianisme social n'est en effet que le rayonnement du Christianisme spirituel. Si nos églises devenaient incapables de croire, de prier et d'aimer, notre œuvre sociale ne serait plus qu'un mensonge. Jadis, j'ai consacré toutes mes forces à faire pénétrer dans nos églises les conceptions et les ambitions d'une piété plus large, plus active et plus humaine, qui s'inspirât tout à la fois de la parole de Jésus-Christ et des nécessités de l'heure présente. Depuis que la maladie m'a conduit à l'écart de la mêlée, j'ai été amené par des circonstances dans lesquelles je reconnais la volonté de Dieu, à me contenter des plus humbles labeurs du ministère évangélique, m'estimant heureux si je parviens à les accomplir fidèlement.

Mais tout en travaillant dans la mesure de mes modestes forces à relever quelques sanctuaires et à y allumer la flamme des dévouements utiles, je demeure uni de cœur, cher ami, à vous et à chacun de nos collègues.

Je vous adresse à tous, l'expression de mon affectueux dévouement.

T. FALLOT.

Crest (Drôme) Novembre 1894.